

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit.	: KARMA
Code du produit	: AA 154 C1269
Type de formulation	: Poudre soluble dans l'eau (SP)
Matière active	: Bicarbonate de potassium
Numéro d'agrément	: 10206P/B

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Produit phytosanitaire à usage professionnel. Agriculture.
Utilisation de la substance/mélange	: Fongicide.

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CERTIS EUROPE

270 Avenue de Tervueren

1150 Bruxelles - Belgique

T + 32 2 331 38 94 - F + 32 2 331 38 60

info@certiseurope.be - www.certiseurope.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Num. d'appel d'urgence	: Certis Carechem 24 Numéro multilingue d'urgence 24 heures: +33 (0) 1 7211 0003 Centre Antipoison Belge: +32 (0) 70 245 245
------------------------	---

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Conseils de prudence (CLP)	: P261 - Éviter de respirer les poussières. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.
Phrases EUH	: EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% (w/w)	Classification selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Bicarbonate de potassium	(n° CAS) 298-14-6	85	Non classé.
Sodium lauryl sulphate	(n° CAS) 151-21-3 (Numéro CE) 205-788-1	<15	Flam. Sol. 1, H228 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335
Ducusate sodium	(n° CAS) 577-11-7 (Numéro index) 209-406-4	<15	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318

Textes des phrases H- et EUH: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Indications générales : En cas de troubles ou de symptômes, éviter de renouveler l'exposition et consulter un médecin (lui montrer si possible l'étiquette et la fiche de données de sécurité). Traiter en fonction des symptômes.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position confortable où elle peut respirer. Consulter un médecin en cas de difficultés respiratoires ou de malaise.
- En cas de contact avec la peau : Enlever les vêtements et chaussures contaminés. Laver la peau abondamment à l'eau savonneuse. Consulter un médecin en cas d'irritation. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, en maintenant la paupière bien ouverte, pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact et continuer de rincer. Consulter un ophtalmologiste, en cas d'irritation.
- En cas d'ingestion : Rincer la bouche avec beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Une légère irritation est possible au contact répété ou prolongé.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : modérément irritant, mais les effets sont réversibles et minimisé par lavage.
- Symptômes/lésions après ingestion : L'ingestion de grandes quantités peut provoquer des douleurs abdominales et des blessures.
- Symptômes/lésions après inhalation : L'inhalation de poussière peut causer une irritation du nez, de la gorge et des poumons.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisation d'eau.
Poudre chimique sèche.
Mousse résistant à l'alcool.
Dioxyde de carbone (CO₂).
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau à grand débit, qui pourrait répandre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : En cas d'incendie, peuvent être libérés des vapeurs et gaz toxiques: composés de chlore, oxydes d'azote, oxydes de carbone, hydrocarbures.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Combattre le feu en respectant les distances de sécurité et depuis un endroit protégé. Rester en amont des flammes.

Ne pas respirer les fumées.

Eloigner les contenants exposés à l'incendie, si cela peut être fait sans risque. Sinon les refroidir avec de l'eau pulvérisée.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Ne pas déverser les eaux d'extinction dans les ruisseaux, rivières et lacs ou le réseau d'alimentation souterrain.

Eliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Protection en cas d'incendie : Porter un équipement de protection complet contre les produits chimiques et résistant au feu.

Porter un appareil de protection respiratoire isolant autonome.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Équipement de protection : Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un équipement de protection individuelle adéquat (cf. rubrique 8).

Procédures d'urgence : Évacuer et isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

Eviter de respirer les poussières, vapeurs, brouillards et aérosols. Assurer une ventilation adéquate.

Endiguer la zone de déversement à l'aide de matières absorbantes.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

Ne pas déverser dans les égouts, les eaux de surface et souterraines, le sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Baler le produit et recueillir le tout dans un récipient approprié et étiqueté pour destruction.

Netoyer la zone contaminée avec de l'eau et du savon. Ne pas laisser les eaux de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.

Eliminer en tant que déchet dangereux, conformément à la réglementation nationale ou locale.

En cas de déversement important : alerter les autorités et endiguer la zone de déversement pour empêcher tout écoulement dans l'environnement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir les rubriques 7 – 8 – 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation : Lire l'étiquette et la FDS avant utilisation.

sans danger

Éviter le contact avec les yeux, la peau, le nez, la bouche ou les vêtements.

Porter un équipement de protection individuelle adéquat (cf. rubrique 8).

Les emballages ouverts doivent être refermés avec précaution et maintenus à l'endroit afin d'empêcher les fuites.

Veiller à assurer une bonne ventilation/aspiration de la zone de travail.

Tenir à l'écart des acides. Réagit avec des acides pour produire du dioxyde de carbone qui peut s'accumuler dans les endroits confinés.

Fortement hygroscopique, peut cristalliser pendant le stockage.

Mesures d'hygiène

: Bien se laver les mains et le visage après chaque manipulation du produit, et systématiquement avant de quitter l'atelier.

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Interdire l'accès des locaux aux personnes non autorisées.

Stocker dans un endroit frais, sec et bien ventilé.

Conserver hors de la portée des enfants.

Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Tenir à l'écart des sources de chaleur et de la lumière directe du soleil.

Conserver le produit dans son emballage d'origine bien fermé.

Protéger contre le gel.

Matières incompatibles

: Acides. Le produit réagit avec les acides produisant du CO₂.

Avant d'entrer dans des espaces confinés s'assurer qu'ils sont bien ventilés.

Lieu de stockage

: Produit hygroscopique

Le produit peut cristalliser.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fongicide à usage agricole. Se référer à l'étiquette.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

KARMA	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	4060 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	285 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	24 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, cutanée	2440 mg/kg de poids corporel/jour

KARMA	
A long terme - effets locaux, inhalation	85 mg/m ³
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0.137 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0.0137 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	0.055 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	4.82 mg/kg dwt
PNEC sédiments (eau de mer)	0.482 mg/kg dwt
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	1084 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.
Une ventilation générale (mécanique) des locaux devrait être satisfaisante afin de maintenir les concentrations de produit dans l'air à un minimum.
- Protection des mains : Porter des gants imperméables, résistants aux produits chimiques en caoutchouc nitrile (certifiés EN 374-3).
- Protection des yeux : Des lunettes de sécurité ou un écran facial (certifiés EN 166).
- Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues, imperméables et résistants aux produits chimiques. Bottes en caoutchouc-nitrile.
Le port d'un vêtement de travail en coton/polyester (35%/65%) avec un grammage d'au moins 230 g/m² et avec traitement déperlant est recommandé.
- Protection des voies respiratoires : Porter un masque respiratoire approprié pour les poussières / vapeurs organiques.
- Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit.
Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
Se laver les mains et le visage avec de l'eau et du savon avant de manger, boire ou fumer.
Nettoyer régulièrement les équipements, les locaux et les vêtements de travail.
Les tenues de travail doivent rester sur la zone de travail et entreposées séparément des tenues de ville.
- Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement : Tout déversement dans l'environnement doit être évité.
Ne pas contaminer les eaux superficielles et souterraines.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Solide
- Apparence : Poudre.
- Couleur : Blanc.
- Odeur : Inodore.
- pH : 8.33
- pH solution : 1 %
- Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable.
- Masse volumique : 0.7 g/ml
- Solubilité : Eau: 332 g/l (20 °C - Potassium bicarbonate)

Propriétés explosives : Pas caractéristiques explosifs.

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

 Le produit réagit avec les acides produisant du CO₂.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

N'est pas explosif et ne présente pas de propriétés oxydantes.

10.4. Conditions à éviter

Hautes températures.

10.5. Matières incompatibles

Acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, peuvent être libérés des vapeurs et gaz toxiques.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

KARMA	
DL50 orale rat	2750 (2600 - 2900) mg/kg
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 2.3 mg/l

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Légèrement irritant chez le lapin.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non irritant chez le lapin.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non sensibilisant pour la peau du cobaye.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non disponible.

Cancérogénicité : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction : Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non disponible.

Danger par aspiration : Non disponible.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

KARMA	
CE50 (<i>P.subcapitata</i>)	> 100.9 mg/l (72h)

Potassium bicarbonate (298-14-6)	
CL50 Poissons	> 1200 mg/l (96h)

Potassium bicarbonate (298-14-6)

CE50 Daphnia (<i>Daphnia magna</i>)	> 860 mg/l (48h)
---------------------------------------	------------------

12.2. Persistance et dégradabilité
KARMA

Persistance et dégradabilité	Non persistant.
------------------------------	-----------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation
KARMA

Potentiel de bioaccumulation	Ne pas pertinent.
------------------------------	-------------------

12.4. Mobilité dans le sol
KARMA

Ecologie - sol	Faible mobilité (sol).
----------------	------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPvB

Ce mélange ne contient pas de substances répondant aux critères PBT (persistant – bioaccumulable – toxique) et vPvB (très persistant – très bioaccumulable).

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets

Indications générales : Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même.
 Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.

Produit : Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

Emballage : Réemploi de l'emballage interdit.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADN / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****15.1.1. Réglementations EU**

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation) Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 4
Eye Dam. 1	Graves dommages et / ou irritations oculaires Catégorie 1
Flam. Sol. 1	Solides inflammables Catégorie 1
Skin Irrit. 2	corrosion et irritation de la peau Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
H228	Matière solide inflammable
H302	Nocif en cas d'ingestion
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires